

<http://ecoleemancipee.org/spip.php?article2667>



Actualiser la charte d'Amiens

- Syndicalisme -

Date de mise en ligne : samedi 10 novembre 2018

Copyright © L'École Émancipée - Tous droits réservés

Les débats rebondissent sur la portée de la Charte adoptée en 1906 à Amiens par la CGT (en vue de clarifier ses rapports avec les partis politiques avec un PS qui s'unifie en 1905).

Le 15 juillet 2017, Aurélie Trouvé, porte-parole d'Attac, appelait dans Reporterre à « réinterroger la Charte d'Amiens » : « il est essentiel que le mouvement social et les partis politiques discutent. [...] Aujourd'hui, le fossé se creuse de plus en plus [...]. Au contraire, nous avons besoin d'une convergence très forte entre mouvements sociaux, intellectuels et politiques ». Ce à quoi Théo Roumier, syndicaliste, répond : « Mais dans une telle démarche, tout indique que le lien entre mouvement social et partis politiques est systématiquement marqué du sceau de la subordination du premier aux seconds » (Médiapart - 22 juillet 2017). À l'automne 2017, Jean-Luc Mélenchon de la France Insoumise appelle à « en finir avec cette hypocrisie » [de la Charte], « nous avons besoin d'une convergence populaire ». Le 26 mai 2018, CGT, Solidaires et FSU convergent avec des partis de gauche et des associations pour organiser les manifestations « marée populaire ». La CGT a expliqué que cette initiative respectait la Charte d'Amiens, alors que d'autres syndicats (FO) ont l'opinion contraire.

Les rédacteurs de la Charte d'Amiens seraient sans doute étonnés qu'on puisse en faire un objet de polémiques contradictoires tout en se réclamant d'elle ! Mais tout indique que ce fameux texte, qui a la valeur symbolique d'une sorte de constitution du syndicalisme, porte des malentendus.

Deux idées fortes de la Charte s'entremêlent pour produire cette ambiguïté fondatrice. Elle porte sur les deux sens du mot : politique. Le premier sens tient à la politique comme projet. Le texte dit : « Dans l'oeuvre revendicative quotidienne, le syndicat poursuit la coordination des efforts ouvriers, [...] par la réalisation d'améliorations immédiates [...]. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'oeuvre du syndicalisme : il prépare [aussi] l'émancipation intégrale qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ». C'est ce qu'on appelle la double besogne, « quotidienne et d'avenir ».

Cette partie du texte signifie très clairement que le syndicalisme ne saurait se fixer des limites a priori pour son action. Il refuse toute séparation codifiée des tâches : le syndicalisme arrêterait son action, objectivement politique, là où commencerait celle des partis, pour proposer des programmes généraux ou exercer le pouvoir. Or, on doit se souvenir que la loi de 1884, qui légalise les syndicats, les confine explicitement dans un espace de défense corporatiste en leur refusant toute immixtion sur le champ politique. La Charte, et c'est là son aspect subversif, refuse cette limitation, cette dépolitisation. Elle préconise que tous les travailleurs et travailleuses s'organisent et agissent pour un projet

d'autoémancipation collective, indépendamment de toute parole venue d'ailleurs. Ce texte rejoint ici la fameuse phrase de Marx : « L'émancipation des travailleurs sera l'oeuvre des travailleurs eux-mêmes ».

Mais il y a un deuxième sens de la politique : la politique comme espace de lutte autour du pouvoir, et pas seulement du projet pour la Cité. Le texte codifie les rapports avec les partis politiques de cette manière : « ... le Congrès déclare [que] l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas [...] à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre, en toute liberté, la transformation sociale ». Au congrès de 1906, la Charte, portée par les syndicalistes révolutionnaires et aussi par les syndicalistes partisan-es d'une stricte « action économique », s'est opposée majoritairement à une conception proposant de nouer des alliances avec des partis politiques, pour soutenir des « lois ouvrières » et contrer les forces « adverses ». Une telle conception est critiquée par le syndicaliste révolutionnaire Emile Pouget comme portant en germe « la désintégration de la CGT ».

Ce deuxième sens de la Charte d'Amiens (ne pas s'allier avec des partis politiques) n'a en réalité pas été appliqué. Les exemples historiques abondent, de 1914 jusqu'à l'Union de la gauche. Mais c'est surtout ce deuxième sens qui a été retenu. Et qui fait régulièrement polémique, au point de confondre deux idées : agir en toute indépendance avec des forces différentes (les partis notamment), et être à la remorque de ces forces, renonçant ainsi à l'indépendance ou l'auto-émancipation des travailleurs et travailleuses.

La question peut être posée autrement : est-ce que le syndicalisme se suffit à lui-même pour abolir le capitalisme ? Dans ce cas, une seule organisation suffit. À cela, à l'époque, les syndicalistes révolutionnaires répondent oui : la CGT est « le parti du travail ». À mon avis, cette conception évacue un problème décisif : ce qui fait la force diabolique de la société capitaliste est la séparation entre « la société civile et l'État » (René Mouriaux, *Syndicalisme et politique*, 1985), dédoublée en une dualité entre travailleur-euse et citoyen-ne. Ce dualisme ne peut être brisé que si on agit en même temps sur ses deux faces : le monde économique-social et le monde politique au sens de l'arène du pouvoir. Or agir sur ces deux plans implique d'accepter une tension entre l'espace syndical et l'espace politique, le mot politique étant ici entendu non pas au sens de projet, mais au sens d'action pour poser la question du pouvoir.

Nous devons bien entendu agir pour résorber cette tension entre le champ social et le champ politique. Le social est politique au sens plein. En aucun cas, il ne faut limiter la portée émancipatrice (et aussi, à certains moments, de prise du pouvoir) des mouvements sociaux. À condition qu'elle soit assumée collectivement, car un syn-

dicat est une oeuvre démocratique et pluraliste. Le syndicalisme n'est pas à tout moment en capacité de poser la question du pouvoir, verrou essentiel de la société. Un parti politique, à l'inverse, doit agir constamment dans la sphère du pouvoir, non pas pour l'occuper, mais pour le déstabiliser. Il est indispensable de prendre en tenaille le double système bourgeois capitaliste, ce qui nécessite une rencontre entre la production politique du mouvement social, et l'action des partis contre l'État et le pouvoir, étayée par leur propre projet. Ces deux actions doivent être complémentaires et non hiérarchisées, comme elles l'ont été fortement au XX ème siècle. Il reste à inventer un espace, une agora, où les expériences se croisent et se complètent pour déconstruire l'hégémonie dominante et porter une alternative. Il conviendrait donc d'actualiser ou amender la Charte d'Amiens.

Jean-Claude Mamet